

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné qu'au cours de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue en présentiel le **mardi 5 avril 2022 à 19 h** au centre communautaire Elgar, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur la propriété située au **3922-4000, boulevard LaSalle**, laquelle est constituée du lot n° 6 382 093 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre l'installation d'unités mécaniques sans l'ajout d'un écran visuel permettant de dissimuler les appareils, et ce, contrairement à l'article 181 du *Règlement de zonage* (1700) prévoyant que toute unité mécanique installée sur un toit doit être dissimulée par un écran dont les matériaux de revêtement rappellent et s'intègrent à ceux du bâtiment principal. Les autres conditions prévues à l'article 181 sont respectées. Elle a donc pour objet de :

permettre l'installation d'unités mécaniques sur le toit du bâtiment sans l'ajout de l'écran visuel prévu à l'article 181.

Conformément à l'arrêté ministériel n° 2021-054 du 16 juillet 2021, la consultation publique normalement prévue à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) est remplacée par une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Ainsi, tout intéressé pourra, au cours de la période s'étendant **du 3 au 17 mars 2022**, transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou poser toute question concernant cette demande de dérogation mineure.

Tout commentaire adressé à l'arrondissement ou toute question qui lui est posée doit être transmis(e) :

- 1° par voie électronique en utilisant le [formulaire](#) prévu à cette fin;
- 2° par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite – dérogation mineure
Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

- 3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant de la mairie d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues. Toute personne

intéressée est invitée à consulter la [documentation](#) relative à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Verdun, le 2 mars 2022.

Mario Gerbeau (original signé numériquement)

Mario GERBEAU
Secrétaire d'arrondissement